

Contrats de télécommunication mobile

Diffusion en application de l'article 4, par. 25 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chap. A-2.1, r. 2.

Trimestre : 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023

Nom du fournisseur	Type d'appareil	Nombre de forfaits cellulaires actifs ¹		Coût d'acquisition des appareils et accessoires ²	Total des coûts de service mensuel ³
		En circulation	En réserve		
Telus	Téléphone intelligent – Ligne LTE	1	0	0\$	2 568,56 \$
	Téléphones intelligents – Données 1G	23	0	0\$	
	Téléphone intelligent – Ligne d'appel seulement	1	0	0\$	

¹ Données au 30 juin 2023

² Le coût d'acquisition est relatif au coût des appareils et accessoires (étuis, piles, chargeurs, etc.) acquis durant le trimestre.

³ Les coûts de services mensuels incluent le montant total payé pendant le trimestre pour l'ensemble des forfaits cellulaires actifs, qu'ils soient mis en circulation ou en réserve et, le cas échéant, les coûts non inclus aux forfaits de base.